



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Pour contrer la violence et l'intimidation

La FAE crée un registre pour documenter les cas de violence à l'école et le mouvement HÉROS est mis à contribution

Montréal, 18 avril 2012 – À compter de cette semaine, en milieu scolaire, la campagne « Touche pas à mon prof » fera son apparition sur des affiches et sur des macarons. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) souhaite ainsi interpeller les élèves, les directions d'établissement, les parents et toutes les personnes qui croient essentiel d'enrayer la violence à l'école.

Création d'un registre pour documenter les cas de violence et d'intimidation

En 2010, la FAE avait rendu public un sondage démontrant que 85 % des enseignantes et enseignants y ayant participé affirmaient être victimes de violence psychologique ou verbale et que 50 % d'entre eux avaient vécu une forme de violence physique. À cette occasion, la FAE avait vivement critiqué l'inefficacité du Plan d'action ministériel lancé en 2008. Deux ans plus tard et malgré l'annonce du projet de loi n° 56, on constate qu'il reste encore beaucoup à faire. Peu de choses ont été réalisées en matière de prévention ou en ce qui concerne les mesures d'aide, d'accompagnement ou de protection pour les victimes ou les témoins. Il est toujours aussi difficile d'avoir un portrait de la situation quant à ce qui se vit dans les établissements scolaires. La loi du silence semble toujours prévaloir. De plus, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a failli à l'obligation qu'il s'était lui-même fixée, soit d'assurer le suivi du Plan d'action et d'en tracer le bilan détaillé. Par ailleurs, ce portrait de la situation est rendu plus difficile par l'absence de données fiables sur la question.

Telle qu'elle s'était engagée à le faire, la FAE lance la seconde phase de son plan d'action « Touche pas à mon prof » amorcé en 2010. Une campagne de sensibilisation est lancée aujourd'hui auprès des enseignantes et enseignants membres de la FAE pour qu'ils dénoncent les actes de violence dont ils sont victimes. « Il faut agir et cesser d'avoir peur de dénoncer et d'être jugés. Briser le mur du silence, c'est briser l'isolement dans lequel se trouvent trop souvent les victimes d'actes de violence » de déclarer le président de la FAE, Pierre St-Germain. Pour aider ses membres, la FAE et ses syndicats affiliés rendent disponible un formulaire de déclaration des actes de violence. Pour soutenir les personnes déléguées syndicales dans leur travail d'accompagnement, un guide a été produit pour cette campagne ainsi qu'un dépliant qui donne de l'information à l'intention des enseignantes et enseignants. La pièce maîtresse de ce plan d'action est la création d'un registre centralisé pour recenser et documenter les cas de violence et d'intimidation. « Nous sommes persuadés que cette mesure incitera davantage les enseignantes et les enseignants à dénoncer les situations de violence et d'intimidation subies. Le fait de savoir que leur plainte sera entendue devrait les motiver à agir. De plus, cette mesure devrait désormais forcer les directions à être plus actives et à cesser de banaliser ces situations sachant que l'information est maintenant partagée et non plus cachée. Ce registre deviendra un outil utile pour connaître notamment, la fréquence, la nature, l'origine et les conséquences des actes de violence que subissent les profs. Nous pourrions également connaître les prises en charge effectuées par l'employeur pour soutenir les enseignantes et enseignants victimes de violence et l'appréciation que ces derniers font des mesures appliquées. De cette manière, il deviendra possible de proposer des interventions plus efficaces

pour enrayer ce phénomène et inciter les directions d'établissement à assumer leurs responsabilités pour aider les victimes et appliquer les mesures requises à l'égard des fautifs », a déclaré Pierre St-Germain, président de la FAE.

Une autre mesure de sensibilisation : le concours *héros*

Parallèlement, le mouvement écocitoyen *héros* créé par la FAE et déjà présent dans de nombreuses écoles, lance également un vaste concours sur le thème de « Sois pas timide quand on intimide ». On invite les élèves des niveaux primaire et secondaire ainsi que de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle à soumettre des projets qui visent à sensibiliser ou à apporter des solutions pour créer un climat plus harmonieux et plus respectueux à l'école ou dans le centre. Par ce concours, le mouvement *héros* cherche non seulement à valoriser les élèves qui lancent des projets ou des actions visant à contrer l'intimidation et la violence en milieu scolaire, mais aussi à les encourager à devenir des *héros* pour mettre fin à ce grave problème. On retrouve, à compter de cette semaine également, des affiches dans les écoles invitant les élèves à s'inscrire à ce concours d'ici le 23 mai 2012. Les participantes et participants au concours peuvent soumettre des projets sur une base individuelle, de classe ou d'école. Les gagnants auront droit à des prix en argent et un tirage de chandails *héros* sera effectué parmi l'ensemble des participantes et participants au concours. Tous les projets présentés seront mis en ligne sur le site Internet *héros* et recevront la certification *héros*.

« *Héros*, c'est l'acronyme de cinq mots : Humanité, Écocitoyenneté, Respect, Ouverture et Solidarité, les valeurs clés d'une vision globale de la société et de l'environnement. Quand on y pense, l'intimidation c'est le rejet de chacune de ces valeurs, le refus ou l'abus de l'autre, par son manque d'ouverture et de respect. *Sois pas timide quand on intimide*, ça signifie sois solidaire et ne ferme pas les yeux devant l'intimidation. C'est une excellente occasion pour le mouvement *héros*, un mouvement porteur de solidarité et de mobilisation, de sensibiliser et susciter la participation des élèves autour du thème de l'intimidation, » a précisé, Denis Letourneau, vice-président à la vie politique de la FAE et responsable du mouvement *héros*.

Tolérance zéro

Pour la FAE, le message est clair : les mesures annoncées aujourd'hui indiquent qu'il n'y a pas de place pour la violence, un point c'est tout! C'est tolérance zéro. Contrer la violence et l'intimidation à l'endroit des élèves, des enseignantes et enseignants ainsi que des autres personnels, c'est contribuer à rehausser l'image de l'école publique. C'est participer au développement d'une société meilleure.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 30 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
 Renseignements : Armand Dubois, conseiller au service des communications
 Téléphone : 514 666 7763, poste 296 – bureau
 514 910-1754 – cellulaire